



Contrat durée déterminée de 1semaine

Par **anne bertaud**, le **06/12/2008 à 13:24**

Je travaille dans une association qui emploie des aide a domicile, je suis donc employée en tant que tel .rnMon employeur a t'il le droit de me faire des cdd de une semaine (remplacement) ou devra t'il a un moment me proposer un autre type de contrat ?rnMerci

Par **ptitchameau**, le **11/12/2008 à 09:45**

bonjour,rncombien de CDD avez vous signé ? rn rnCordialement,

Par **anne bertaud**, le **11/12/2008 à 18:09**

j'ai signé trois cdd de une semaine chacun

Par **ptitchameau**, le **12/12/2008 à 17:12**

Bonjour ,rn rn j'ai besoin de plus de précision : rn rn - vos CDD sont -ils successifs? rn donner moi les dates. rn rn - Remplacez-vous toujours la MÊME PERSONNE ? rn rn - Cette personne est - elle nommément désignée dans votre contrat ? rn rn rn n'hésitez pas a me donner plus de précision, rn rn rn Cordialement,

Par **anne bertaud**, le **13/12/2008** à **19:32**

Bonsoir,
Tout d'abord merci pour votre aide.
Je vais essayer de vous donner un maximum d'informations
Je disais dans mon message precedent que j'avais signé trois contrats , en fait j'en ai signé deux , je devais resigner un 3eme contrat ce vendredi mais ca n'a pas été le cas , ma responsable m'a dit qu'elle me donnerait mon nouveau contrat ce lundi. Je sais que je retravaille cette semaine car elle m'a donné mon planning du 15/12 au 21 /12
Mon premier contrat a debuté le 24 novembre, je vous cite:
l'engagement debute le 24 novembre (durée minimale 1 semaine) et prendra fin avec le retour de la salariée . La personne que je remplace est nommée.
Mon 2ème contrata débuté le 01 decembre , pour une durée de une semaine , je cite:
Durée minimale 1 semaine pour le motif suivant contrat d'usage .
Salutations
Anne

Par **ptitchameau**, le **19/12/2008** à **15:47**

le motif de contrat d'usage ne me semble pas etre la bonne dénomination pour définir votre contrat.
vous remplacez toujours la meme personne ?
avez vous signé un 3ieme contrat ?
si vous pour quel motif cette fois ci ?
Cordialement,

Par **anne bertaud**, le **19/12/2008** à **21:33**

j'ai demandé plus de precision à ma responsable, je ne suis plus en remplacement; elle m'a dit que le contrat que j'ai signé le deuxieme donc (contrat d'usage) est un cdd allant de une semaine à 18 mois , selon les besoins de l'association, je ne connaissais pas ce type de contrat , d'ou mes interrogations
merci a vous pour vos réponses